

Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal
Séance du 23 novembre 2023

DÉLIBÉRATION N° 142/2023	VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL - POUR LA PAIX ET LE CESSEZ LE FEU À GAZA
--------------------------	---

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt trois novembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeois, maire, suivant la convocation faite le 17 novembre 2023.

Etaient présents :

Mme Bourgeois, maire

M. Chusseau, M. Faës, Mme Coirier, M. Brianceau, M. Quéraud, Mme Fond, M. Gaglione, Mme Paquereau, M. Audubert, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Soccoja, M. Quénéa, M. Jehan, M. Kabbaj, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Gallais, Mme Desgranges, Mme Leray, M. Gellusseau, M. Mabon, M. Vendé, M. Nicolas, M. Le Forestier, Mme Lelion, M. Le Breton, M. Marion, Mme Douaisi, M. Jegouic, conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :

Mme Guiu (pouvoir à M. Gaglione), Mme Daire-Chaboy (pouvoir à Mme Paquereau), Mme Burgaud (pouvoir à M. Chusseau), Mme Bennani (pouvoir à M. Le Forestier), Mme Bihan (pouvoir à M. Nicolas), M. Simonet (pouvoir à Mme Lelion)

Absents non excusés :

M. Louarn, Mme Uzunpinar, conseillers municipaux

Didier Quéraud a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023

OBJET : VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL - POUR LA PAIX ET LE CESSEZ LE FEU À GAZA :

Mme Fabienne Deletang donne lecture de l'exposé suivant :

Le 7 octobre 2023, le Hamas a déclenché une action armée dans le sud d'Israël. Des zones militaires et civiles ont été visées par des milliers de roquettes et l'infiltration de commandos. Des centaines de morts ont été déplorés. Actuellement plus de 220 otages israéliens sont retenus par le Hamas. Nous demandons leur libération. Des familles sont endeuillées par la perte d'êtres chers et nous partageons leur peine.

Israël n'a pas tardé à riposter violemment contre la Bande de Gaza. Les bombardements des quartiers résidentiels et des hôpitaux ont fait ainsi plus de 12 000 morts dont 5000 enfants et 3 300 femmes à ce jour. Nous condamnons fermement et sans condition l'ensemble de ces crimes qui ne font qu'alourdir le bilan de ce conflit. Nous rappelons qu'aucune guerre ne justifie la mort de civils, qu'ils soient israéliens ou palestiniens.

Cette attaque est un basculement sans précédent depuis les dernières guerres israélo-arabes de 1967 et 1973 qui ont scellé l'occupation israélienne de Gaza.

Pourtant depuis plusieurs années, de nombreuses collectivités françaises ayant des partenariats avec des institutions, des villes et des camps de réfugiés palestiniens en Cisjordanie dont Jérusalem -Est, ont alerté à maintes reprises le gouvernement français sur la dégradation politique et humanitaire en Palestine. Une détérioration de la situation qui est due à une occupation, une oppression et des discriminations continues sur la population palestinienne, à un morcellement du territoire causé par une colonisation intensifiée illégale, au blocus inhumain sur la bande de Gaza depuis 2007, aux violences et aux emprisonnements arbitraires à Jérusalem-Est en Cisjordanie.

C'est donc une population palestinienne meurtrie, humiliée, spoliée mais résolument résistante qui subit quotidiennement les exactions des autorités israéliennes et des colons sur des territoires qu'ils occupent illégalement, selon le droit international.

C'est aussi une population israélienne asphyxiée par la rhétorique d'un paradigme sécuritaire des gouvernements d'extrême droite successifs, qui plongent leur société dans une voie sans issue.

Aujourd'hui plus que jamais, l'espoir d'un Etat palestinien et celui d'une paix juste et durable dans cette partie du Proche-Orient s'éloignent.

La France qui s'est toujours tenue aux côtés du droit international, en s'attachant aux résolutions des Nations Unies, doit dénoncer fermement l'escalade de la violence qui ne date pas du 7 octobre. La France doit fermement tenir sa position historique : fin de la colonisation et établissement d'un Etat de Palestine avec Jérusalem comme future capitale des deux Etats. Le Président Emmanuel Macron doit tenir la ligne de la diplomatie française.

Nous sommes profondément convaincus que c'est par le courage et par l'action politique franche et résolue de la France et de toute la communauté internationale que la paix sera rétablie au Proche-Orient.

Considérant la violence des crimes commis dans la Bande de Gaza à l'encontre des civils gazaouis depuis la reprise des hostilités le 7 octobre 2023 ;

Considérant le partenariat engagé entre la ville de Rezé et les villes d'Abu Dis et d'Hébron, du centre Al Bustan situé dans le quartier de Silwan à Jérusalem Est.

Considérant l'engagement des collectivités territoriales françaises dans la coopération décentralisée et leur action pour une paix juste et durable au Proche-Orient ;

Considérant la résolution 181 du 29 novembre 1947 de l'Assemblée générale des Nations Unies, prévoyant la création de deux Etats, israélien et palestinien ;

Considérant la résolution 194 de l'Assemblée générale des Nations Unies, relative au droit au retour des réfugiés palestiniens ;

Considérant la résolution 242 du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité des Nations Unies condamnant

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023

l'« acquisition de territoires par la guerre » et demande le « retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés » ;

Considérant la résolution 446 du 22 mars 1979 du conseil de sécurité qui exige l'arrêt des « pratiques israéliennes visant à établir des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis 1967 » ;

Considérant les résolutions 476 et 478 du 30 juin 1980 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la préservation du statut de Jérusalem et déclarant nulle et non avenue la décision d'Israël de modifier le statut de Jérusalem ;

Considérant que le Parlement a invité « le gouvernement français à reconnaître l'État de Palestine en vue d'obtenir un règlement définitif du conflit » le 2 décembre 2014 ;

Considérant la résolution 2334 du 23 décembre 2016 du Conseil de sécurité, condamnant la colonisation israélienne ;

Considérant la position de la diplomatie française, portée par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

Le Conseil municipal demande à l'Etat français de :

- ✓ Concourir à un cessez-le-feu durable dans la bande de Gaza,
- ✓ Œuvrer pour la libération de tous les otages,
- ✓ Faire appliquer le droit international humanitaire pour protéger les civils, les personnels et établissements de santé dans la bande de Gaza,
- ✓ Réaffirmer le respect du droit international et des résolutions des Nations Unies votées en faveur du peuple palestinien,
- ✓ Reconnaître un Etat de Palestine sans délai et par là-même de continuer à soutenir fortement la solution à deux Etats.

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission des vœux du 21 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve ce voeu

La maire,
Agnès Bourgeois

